Procès-verbal Séance du Conseil Municipal Du 20 septembre 2018

Présents: Messieurs JOLY Sébastien, BELLET Marc, BERTIN François et

BIVILLE Frank et Monsieur DESCHAMPS Eric

Mesdames BERNES Isabelle et Madame ROMNEY Julie

Absents: Madame SEKKAÏ Céline pouvoir donné à Monsieur JOLY Sébastien et

Monsieur RIVIERE Jérôme

L'an deux mil dix huit, le vingt septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Hallotière, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Monsieur Sébastien JOLY, Maire.

Madame ROMNEY Julie est élue secrétaire de séance.

Adoption du PV du 21 juin 2018

Le procès verbal de la séance du 21 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour :

Mr le Maire propose de modifier l'ordre du jour. 1 ajout concernant :

• Délibération mise à disposition agent technique Monsieur Xavier BIVILLE

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement cette modification.

Pouvoir: 1 Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 8

<u>Délibération autorisant le Maire à proroger la convention de mise à disposition avec la commune de La Feuillie de Monsieur Xavier BIVILLE</u>

Une convention de mise à disposition de l'Agent Technique Monsieur Xavier BIVILLE ayant été votée le 27 mars 2015, il y a lieu de proroger celle-ci pour une durée de trois ans.

Cette convention avait pour objet de définir les modalités selon lesquelles la commune de La Feuillie allait pouvoir bénéficier de la mise à disposition de l'employé communal. Elle fixait l'objet, la durée, les conditions d'emploi et la rémunération de l'employé communal. Elle définissait les engagements de la commune de La Feuillie et ceux de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proroger cette mise à disposition pour une durée de trois jusqu'au 15 mai 2021.

Pouvoir: 1 Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 8

Colis des ainés de fin d'année

Mr Le Maire a étudié les différentes propositions pour le colis des anciens : les sociétés ESPRIT GOURMET, GOURMET DE PROVENCE, VALETTE et DUC DE BOURGOGNE.

Délibération N° 2018019 Après concertation, le conseil municipal décide de travailler avec la société GOURMET DE PROVENCE et choisi de commander le colis "repas pour un Lou Chichou "d'une valeur de $14,90 \in$ pour une personne (13 colis pour une personne) et le "repas pour deux Lou Chichou "d'une valeur de $19,90 \in$ pour un couple (12 colis pour deux personnes) soit un montant total de $480,50 \in$ avec les frais de port qui s'élèvent à $48,00 \in$ TTC.

Pouvoir: 1 Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 8

Repas des ainés du 11 novembre

Le repas des ainés sera fera à l'auberge de La Haye. Le coût du repas pour les personnes de 65 ans et plus est de 28 euros à la charge de la commune.

Pouvoir: 1 Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 8

Noël des enfants

Délibération N° 2018021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de cofinancer l'arbre de Noël à hauteur de 20 € par enfant de moins de douze ans soit pour 42 enfants la somme de 840 €.

L'organisation de cette manifestation restera à la charge du comité des fêtes. L'arbre de noël aura lieu le samedi 15 décembre 2018 à la salle des fêtes, lors de cette manifestation les ainés de plus de 65 ans seront au spectacle de magie.

Devis Columbarium cimetière

Mr Le Maire fait part au conseil municipal du devis effectué par l'entreprise SBT Columbariums. Pour un jardin des souvenirs avec la pose d'une stèle en granit, la pose d'un Colombarium de trois concessions et la pose d'un caveau-urne de trois concessions le montant s'élève à $7\,358^{\rm c}$ TTC. Pour l'aménagement des allées du monument de l'espace funéraire, le montant est de $2\,208^{\rm c}$ TTC soit un total de $9\,566^{\rm c}$ TTC.



Mr Le Maire signale également qu'il va demander à l'entreprise Robinet, ETS Demesy et les établissements Joly de faire également un devis afin de faire une Comparaison.

En ce qui concerne l'aménagement des allées, Mr Le Maire se renseignera s'il est possible de faire une demande de subvention.

Achat d'une saleuse

Lors de la réunion du 29 mars 2018, le conseil municipal avait voté pour l'achat d'une saleuse pour un montant de $1014^{\rm c}$ TTC. Monsieur le Maire signale que la mairie passera commande courant octobre ou novembre.

Achat d'un broyeur pour végétaux (2019)

Mr Le Maire fait part au conseil municipal du projet d'acheter un broyeur pour végétaux pour l'année 2019.

Sur le prochain budget, 1749€ seront à prévoir pour cet achat. Mr Le Maire signale au conseil municipal qu'il est en attente d'un devis effectué chez Espace Emeraude.

Questions diverses:

Mr Le Maire expose au conseil qu'il a eu un retour de la société Ansamble pour un devis pour 5 poteaux galvanisés avec les chaines pour remplacer les barrières du monument aux morts. Celui-ci s'élève à 939 € TTC.

Le conseil municipal est favorable pour l'achat des poteaux. Mr Le Maire signale qu'après la pose des poteaux une haie sera plantée pour clôturer les abords de l'église.

Mr Le Maire reçoit mardi 25 septembre Mr Lecocq afin que celui-ci lui réévalue le devis initial des caniveaux rue de Bois Guillaume en supprimant la pose de GNT et en incluant la pose de caniveaux jusqu'à l'entrée de monsieur et madame CRUMPLIN.

Il profitera de la présence de Monsieur Lecocq pour établir un devis pour la réfection de la rue de la Mare Engrand en double gravillonnage.

La séance est levée à 21h00